

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2008

L'an deux mil huit, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt huit octobre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absente** : Mme Chantal LEFEVRE qui donne pouvoir à M. Marc ALLES.

Secrétaire de séance : M. Alain CRISTOFOLI.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Programme triennal 2006 2007 2008 : validation de l'avenant N°1 avec l'entreprise SACER.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

CIG-DEMANDES D’AFFILIATION ET DE DESAFFILIATION AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES : En raison du règlement du CIG, chaque commune affiliée doit donner son avis sur l'affiliation et la désaffiliation volontaire des collectivités. Le Conseil Général des Yvelines était affilié pour son personnel technique et ouvrier au Centre Interdépartemental de Gestion depuis le 1^{er} janvier 2008. Il sollicite l'extension de l'affiliation pour la totalité de son personnel à côté du 1^{er} janvier 2009. La Commune de Cergy souhaite mettre fin à son affiliation à compter du 1^{er} janvier 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** l'affiliation et la désaffiliation.

ADHESION AU SYNDICAT D’ENERGIE DES YVELINES (SEY) : Le Préfet a en charge d'arrêter les meilleures dispositions pour aboutir au regroupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité au sein d'une seule entité de niveau départemental. Madame la Préfète a adressé un courrier au SICSA (Syndicat Inter Communal de Saint Arnoult gérant de l'éclairage public pour la commune) pour que celui-ci adhère au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY). Le SICSA demande à chaque commune adhérente de délibérer en ce sens. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** l'adhésion au SEY.

NOMINATION D’UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE : La Préfecture des Yvelines demande la nomination d'un élu référent pour animer la politique locale de sécurité routière dans la commune en collaboration avec les services de l'Etat. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Nomme** M. LECACHEUX.

REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : En raison de la loi sur l'eau, pour les eaux usées notamment les communes doivent mettre en place un zonage de l'assainissement collectif et non collectif. Une délibération a été prise en ce sens en juin 2008. Un règlement est mis en place pour l'assainissement non collectif, il est chargé de déterminer les relations entre les usagers du SPANC et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôle, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif et les dispositions d'application de ce règlement. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le règlement du service de l'assainissement non collectif.

CONVENTION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : En raison du faible nombre de foyers concernés (une dizaine environ), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la gestion du SPANC à l'exploitant des installations de traitement de l'assainissement collectif, La Nantaise des Eaux. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte et Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec La Nantaise des Eaux.

VALIDATION DU MONTANT ESTIMÉ DU CONTRAT RURAL : Le contrat rural comprend la réalisation d'un hangar municipal, l'aménagement paysagé des abords et la création d'un jardin d'enfants. Le montant des travaux avaient été évalué en janvier 2007, en raison de l'augmentation du coût des matières premières et des conditions économiques en vigueur le Maître d'œuvre propose un nouveau montant des travaux estimés pour la phase de l'avant projet définitif soit 371 285€ HT. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** ce nouveau montant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec l'architecte concernant ce nouveau montant.

DOTATION GENERALE D’EQUIPEMENT (D.G.E) Programmation 2009 : La toiture de la mairie doit être remise en état car il y a des fuites d'eau. Une subvention peut être accordée dans le cadre de la DGE 2009. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire la réfection de la toiture de la Mairie dans le programme DGE 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

PROGRAMME TRIENNAL 2006 2007 2008 : VALIDATION DE L’AVENANT N°1 AVEC L’ENTREPRISE SACER.

Dans le cadre du programme triennal 2006 2007 2008 un acte d'engagement a été signé avec l'entreprise SACER pour un montant de 73 842.57€ TTC afin d'effectuer divers travaux de voirie sur diverses voies communales de Longvilliers. A l'ouverture des chantiers, des travaux supplémentaires ont été demandés ainsi que des modifications techniques sur les

travaux prévus. La commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juillet 2008 a donné son accord pour une augmentation d'un montant de 19 610.27€ HT et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 le 29 juillet 2008. L'augmentation du coût des travaux étant supérieur à 5% du montant des travaux, la trésorerie demande une délibération pour valider cet avenant et régler l'entreprise SACER. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, Accepte cette augmentation de 19 610.27€ HT pour les travaux prévus avec l'entreprise SACER, fixant le montant total du marché à 97 296.45€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Sainte Escobille : Commune située en dessous d'Authon la Plaine, Dourdan, qui souhaite sensibiliser tous les élus du département et qu'ils affirment leur opposition à ce projet de décharge (centre de stockage de déchets ultimes). Le Conseil Municipal apporte son soutien à la Commune de Sainte Escobille.

Questions posées par Mme LEFEVRE par l'intermédiaire de M. ALLES :

- **La table de pique nique** à Bouc Etourdi (réponse M. ALLES) cette table étant démontée et abîmée, elle a été stockée pour l'hiver et sera remise en état au printemps si cela est possible. M. LECACHEUX suggère de la fixer sur l'autre terrain car elle serait plus accessible et plus visible pour les éventuels utilisateurs.

Concernant les tables du Bourg et de La Bâte, elles sont souvent utilisées et seront donc remplacées en temps utile.

- **Le Broyage des chemins ruraux** (réponse M. CHANCLUD) Il est terminé, concernant le CR-35 Chemin des Vignes, il n'a pas été broyé en raison du talus, il faut changer d'épaveuse. Il sera tondu à la main.
- **Quatre panneaux d'affichage extérieur** (réponse M. ALLES) ils ont été commandés mi octobre pour remplacer les anciens panneaux défectueux. Ceux-ci seront laissés à la disposition des associations pour affichage.
- **Parking du Plessis Mornay :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé au Président du Conseil Général ainsi qu'au directeur des routes et des transports pour les sensibiliser : - à la mise en place d'un éclairage sur la RD pour permettre la visibilité des piétons qui circulent pour rejoindre leurs véhicules
et le déplacement de l'arrêt vers le Plessis Mornay afin d'éviter aux jeunes de ce hameau de circuler sur la RD pour rejoindre celui-ci.

En réponse, la DDEA a posé des panneaux d'interdiction de stationner supplémentaires, mais n'a pas répondu à notre courrier à ce jour.

Question posée par M. CRISTOFOLI, réponse de M. LECACHEUX, responsable de la commission voirie :

Aménagement sécurité routière :

Dans les hameaux du Petit Plessis et Reculet : M. LECACHEUX avait réuni les principaux intéressés dimanche 2 novembre pour convenir de l'emplacement des aménagements en tenant compte des recommandations et prescriptions de la DDEA, les travaux commenceront le lundi 17 novembre 2008.

Dans le bourg : une écluse sera réalisée au milieu de la chaussée entre la fin du cimetière et le N° 14 de la route de Rochefort. L'entreprise propose des bordures verticales pour délimiter cette écluse en grès brunâtre. M. LECACHEUX propose du ciment blanc recouvert de petits quartz réfléchissants qui serait plus visible. Il faut donner une réponse rapidement à l'entreprise.

Commission internet : M. CORDIER propose d'inclure dans la prochaine information municipale un article proposant aux administrés qui souhaiteraient recevoir par e-mail les compte-rendu de conseil municipal et les informations municipales transmettent leur adresse électronique en Mairie.

Projet communal : Au regard de la concentration de chevaux sur le territoire de Longvilliers, la commune souhaite valoriser cette présence et son impact sur notre environnement rural. Mme DUPONT, en charge de cette valorisation propose dans un premier temps de rencontrer les propriétaires et exploitants d'équins afin de les associer à la prochaine fête communale.

La séance est levée à 22H15.

Pour extrait en Mairie le 12 novembre 2008.